

Assemblée Générale Annuelle de SPFA

Convocation du 22 juin 2024

Paris, le 22 mai 2024

Chers adhérents, chères adhérentes,
et chers amis de SPFA,

C'est avec grand plaisir que nous vous convions à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de notre association qui se tiendra le :

Samedi 22 juin 2024 à 10h00
En l'Église Évangélique Arménienne
55, Avenue Victor Cresson ou 28 Av Bourgain à ISSY- les - Molineaux

afin de délibérer de l'ordre du jour suivant :

- ✓ Introduction et rapport moral du président sur les activités de votre association
- ✓ Approbation des rapports et comptes sociaux de l'exercice 2023, rapports du commissaire aux comptes, quitus aux membres du Conseil de Gestion ; Affectation du résultat de l'exercice
- ✓ Ratification du budget adopté par votre Conseil de Gestion pour 2024
- ✓ Mandats des membres du Conseil de Gestion de l'Association
- ✓ Questions diverses / Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales.

✦ Toute la documentation relative à cette assemblée est disponible sur notre site internet ou sur simple demande aux coordonnées situées au bas de la page.

✦ **Si vous ne pouvez pas participer à cette assemblée, nous vous invitons à nous adresser vos pouvoir de représentation, bulletin de cotisation et don d'encouragement selon les formulaires que vous trouverez ci-joints dans l'enveloppe.**

Pour ceux qui souhaiteraient néanmoins suivre les débats à distance (sans toutefois pouvoir intervenir, ni voter), ils pourront le faire par vidéo ou téléphone, via les liens suivants :

***ZOOM** (salle de réunion virtuelle ID 845 7797 6042) :

<https://us06web.zoom.us/j/84577976042?pwd=dtTX6tz5AXzFCGRVV48xPZcrayathA.1>

OU

***TEL : +33 (0) 1 70 37 97 29 (puis en tapant le code 86037676054 suivi de #).**

En utilisant le code d'accès (uniquement si demandé) : 0001

En vous espérant très nombreux avec nous le 22 juin à Issy-les Molineaux (ou en visio),
Votre Conseil de Gestion

APPEL À TOUS NOS ADHÉRENTS

Pour répondre à tous les besoins, et servir notre cause, lutter encore plus contre la précarité, la solitude, la perte de moyens et la pauvreté : nous espérons et comptons plus que jamais sur votre aide et votre fidélité.

Si SPFA poursuit sur le terrain en Arménie, depuis 34 ans tous ses projets humanitaires, œcuméniques, culturels, les actions d'aide aux réfugiés, aux artsakhiotes réfugiés, à leur réinsertion dans la vie, dans leur nouveau pays, les porter vers un avenir meilleur, ainsi que toutes ses activités pérennes, les parrainages, essentiels en particulier,

... c'est parce que, tous ensemble réunis, la rencontre de tous les moyens mis en œuvre et des forces vives et solidaires, ne pourront que se démultiplier...

« L'humanité guérira le jour où elle comprendra la supériorité du verbe être sur le verbe avoir »

En communion d'espérance, et toujours nos maîtres-mots « Agir avec Foi et Conviction »

UN TRÈS GRAND MERCI à vous tous,

Votre président, Janik Manissian



NB | Fiscalité : il est rappelé que

- Un don à SPFA donne droit à une **réduction d'impôt à hauteur de 66%** du montant de ce don, dans la limite de 20% de votre revenu imposable (un don de 100 € ne coûte, après déduction, que 34 €).
- Pour les personnes redevables de l'IFI, la **réduction d'impôt atteint 75%**, le chèque est établi au nom de la **Fondation du Protestantisme** (avec la mention jointe « pour les œuvres de SPFA ») et sera **adressé à SPFA Monsieur Christian DESPRES** au 54, rue Benoit Malon, 62130 Issy-les-Moulineaux.



✚ **Voyages** : Joignez-vous à notre prochain voyage œcuménique, culturel et humanitaire; nous serons de nouveau en Arménie du **21 octobre au 30 octobre 2024**, avec rencontre possible de votre filleul, en cas de parrainage.

FAIRE UN LEGS à SPFA EST PLUS QUE JAMAIS POSSIBLE !

Vous voulez témoigner de votre attachement aux valeurs telles que la solidarité envers ceux qui ont eu moins de chance et la gratitude pour ce que la société vous a donné. Vous avez envie de transmettre quelque chose de tangible et apporter ainsi votre pierre à ce vaste édifice collectif ?

Vous connaissez les programmes de SPFA et les avez peut-être même déjà soutenus ? Leurs domaines d'intervention vous parlent et vous semblent adresser directement et avec efficacité les besoins des plus démunis ?

- L'aide aux personnes malades et handicapées
- L'aide et la protection de l'enfance, l'éducation
- La lutte contre la pauvreté et l'exclusion
- L'aide au développement des infrastructures et économique

Les legs et donations à SPFA sont totalement exonérés d'impôts sur la transmission alors que la succession aux héritiers est taxée entre 30% et 60% selon les cas (hors abattements).

Les legs et donations à SPFA peuvent être affectés spécifiquement à un programme ou à une action, et les réalisations qui en résultent être associées au donateur, à son nom ou à un message particulier.

Si pour au moins l'une de ces raisons, vous considérez la possibilité de faire un legs, d'une somme d'argent, d'un bien mobilier ou immobilier, pourquoi ne pas le faire à SPFA ?

Demandez notre brochure (par ailleurs disponible sur notre site internet) ou contactez directement vos interlocuteurs privilégiés :



Lili Avetisyan
Responsable Donations

06 37 61 82 06

liliavetisyan@yahoo.fr



Clément Hellich-Praquin
Secrétaire Général

06 13 73 84 15

chellichpraquin@gmail.com

LE PARRAINAGE, UN OUTIL EFFICACE

Le peuple arménien a subi une guerre dont il ne voulait pas et cette guerre a laissé un pays en plein désarroi, mais pas sans espoir et qui malgré les malheurs se tient debout et ne demande qu'à vivre en paix sur ses terres.

SPFA a d'ores et déjà apporté une contribution substantielle à travers l'aide aux réfugiés de l'Artsakh grâce à vos dons de l'an dernier, mais ce n'est pas suffisant, car les besoins sont immenses.

Nombreux sont ceux qui ont tout perdu durant cette guerre, non seulement des membres de leurs familles mais également leurs habitations et tous leurs moyens de subsister.

Grâce à votre générosité, nous travaillons à la mise en place de parrainages nouveaux afin de subvenir aux besoins des plus touchés, en particulier les familles monoparentales avec plus de deux enfants.

En effet, la guerre a laissé un nombre considérable de femmes avec enfants dont les époux sont, soit décédés, soit handicapés, et de plus, sans ressource.

**Nous lançons à nouveau un appel pour aider ces familles !
En parrainant un enfant, nous prendrons, tous ensemble, notre part à leur reconstruction et à leur résilience.**

Financer un parrainage, c'est faire un don annuel de 420€ ce qui, après déduction fiscale (66%), ne représente plus qu'environ 143€, soit 12 €/mois.

Vous pouvez également, si vous ne voulez pas directement parrainer un enfant, participer à la caisse "Aide aux Parrainages", permettant de faire face à des besoins urgents ponctuels (aide médicale ou autres).

Nous savons que nous pouvons compter sur votre compréhension ainsi que sur votre générosité et sommes persuadés que cette nouvelle campagne sera grâce à vous, un succès.

Margrit Manissian

Pour les modalités de mise en place :
voir notre site web : www.spfa-armenie.com
ou contactez-nous : SPFA.EMAILS@GMAIL.COM



Modalités de mise en place, voir notre site web : [spfa-armenie.com](http://www.spfa-armenie.com)
Contact : SPFA.EMAILS@GMAIL.COM